

Arrêté

Générale

modern

# Arrêté n° 81-0082/PR/ISERST portant versement au fonds de réserve de l'Institut supérieur d'Etudes et de Recherches scientifiques et techniques des crédits inemployés. au 31 décembre 1979 de l'exercice budgétaire 1979 et constitution du budget supplémentaire 1980 de IISERST.

n° 81-0082/PR/ISERST

Ministère  
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Numéro JO  
n° 4 du 15/02/1981

Date de publication  
20 janvier 1981

Date du numéro  
15 février 1981

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## TEXTE INTÉGRAL

Art.1 er. — Est Versé au fonds de réserve de l'Institut supérieur d'Etudes et de Recherches scientifiques et techniques l'excédent des recettes de l'exercice 1979 s'élevant à la somme de douze millions sept cent dix-neuf mille huit cent soixante-treize francs 'Djibouti (12719873 FD). Art. 2. — Est approuvée la délibération n° 80-01/ISERST susvisée en date du 27 avril 1980 arrêtant le budget supplémentaire de l'exercice 1980 de l'Institut supérieur d'Etudes et de Recherches scientifiques et techniques, tant :en recettes qu'en dépenses, à la somme de douze millions six cent soixante mille francs Djibouti (12.660.000 FD). Art. 4 — Le présent. arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.